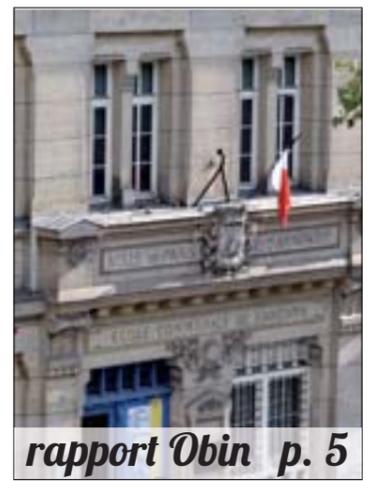




SNU p. 3

# L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



rapport Obin p. 5

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 810 du 3 juillet 2021



## L'édito

### Surenchère

Les dernières années de quinquennat apaisent souvent la frénésie réformatrice. Avec J.-M. Blanquer, il n'en est rien. Au contraire, plein gaz dans la dernière ligne droite ! Coup d'accélérateur sur la transformation du bac, imposition d'une réforme du lycée qui fait exploser le groupe classe, accroissement de la sélection à l'entrée dans le supérieur... On croit avoir tout vu. C'était sans compter sur une salve nourrie contre les personnels. Une vague promesse d'augmentation indemnitaire pour une partie des enseignants ne fera pas passer les mesures nocives issues des ateliers du Grenelle de l'Éducation. C'est aux métiers que le ministre s'en prend aujourd'hui, en voulant inclure le remplacement de courte durée dans les obligations de service, en profilant les postes au risque de bloquer mécaniquement la mobilité et de laisser encore toujours plus de postes non pourvus dans des zones défavorisées. Pouvoir avoir davantage la main sur les affectations des professeurs et produire des données chiffrées vides de sens au regard des besoins des élèves, voilà ce qui aiguillonne le ministre. Des questions majeures sont reléguées au second plan : suppressions de postes, périmètre de l'éducation prioritaire, réforme de la formation des maîtres uniquement mue par la rentabilité. La démocratisation du système éducatif nécessite des équipes pluri-professionnelles dans les établissements, le respect des qualifications et de l'expertise des personnels, une formation initiale et continue nourrie par la recherche. Ces questions sont depuis longtemps au cœur du projet du SNES-FSU et prennent davantage d'acuité en ce moment. La rentrée sera vive de beaux combats.



Frédérique Rolet, secrétaire générale

## Bac Blanquer

# Le cynisme et la brutalité



Le contrôle continu devient intégral. Imposer le désordre, telle a été la stratégie justifiant la suppression des épreuves communes. La crise sanitaire aura servi les sombres desseins du ministre. La génération d'élèves qui a passé le bac Blanquer en 2020-2021, qu'en pense-t-elle ? Et qu'en pensent toutes celles et ceux qui, grâce au bac ancienne formule, ont accédé aux études universitaires ?

L'Éducation n'est pas épargnée dans l'entreprise de destruction pratiquée par le gouvernement.

Les quatre ans d'exercice de J.-M. Blanquer à la tête du ministère de l'Éducation nationale s'achèvent sur l'avènement du contrôle continu et la fin à petit feu d'un véritable bac national. Fidèle à lui-même, le ministre a fait mine de consulter, d'écouter les nombreuses critiques émanant du Comité de suivi sur la réforme du lycée et du bac. Il finit pourtant là où il avait commencé, avec la pérennisation du contrôle continu.

Prenant opportunément appui sur les innombrables dysfonctionnements ayant émaillé la mise en place des

épreuves communes, ne doutant de rien, ne se disant à aucun moment que sa réforme pêche dans sa conception même, il entend résoudre le problème en privilégiant ses options idéologiques : fin du bac national, sélection accrue liée aux mécanismes de Parcoursup.

### L'opportuniste

La crise sanitaire avait déjà conduit à augmenter la part du contrôle continu mais ce qui devait rester le fruit de circonstances exceptionnelles devient la norme. Le cynisme et le calcul l'emportent. Préparant le terrain, avant même les annonces officielles, Pierre Mathiot, l'un des deux co-pilotes du Comité de suivi, avait dévoilé ce que seraient les conclusions du ministre... précédant ainsi le débat.

Il était vain de prétendre objectiver le contrôle continu, le bac au temps de la crise a démontré que l'évaluation relevait de pratiques locales. Stigmatisant pour les élèves, selon le lycée d'origine, le contrôle continu pose en outre de redoutables problèmes de métier aux professeurs quand il prétend jouer le rôle d'une évaluation certificative. La confusion entre les objectifs d'une évaluation formative et certificative brouille le travail sur les apprentissages et soumet enseignants et élèves à une pression permanente.

### Vers la fin du bac national

Seules des épreuves terminales, anonymes et nationales laissent à chaque enseignant la liberté et le temps d'accompagner les élèves par des modalités diverses et adaptées et garantissent l'égalité de traitement.

### Crépuscule d'un modèle ?

Ce n'est pas un hasard si le CNEC dans un rapport (<http://www.cnesco.fr/fr/dossier-baccalaureat>) soulignait que de nombreux pays européens regardaient avec beaucoup d'intérêt le modèle français du bac fondé sur des épreuves nationales terminales qui guident en amont les pratiques et les évaluations des acquisitions.

J.-M. Blanquer, qui sait invoquer l'Europe quand cela sert son discours, ferait bien de méditer ce phénomène et d'accepter de revenir sur sa réforme, réfléchir à un lycée plus démocratique, donner aux équipes les moyens de travailler avec les élèves pour organiser les connaissances et construire des raisonnements étayés, rétablir des épreuves terminales écrites et orales garantes de la valeur du diplôme pour tous les jeunes. ■

Frédérique Rolet

ATAQUES GOUVERNEMENTALES : BAC, MÉTIERS, RETRAITES...



# Reprendre des forces POUR REPRENDRE LA LUTTE DÈS LA RENTRÉE



# L'agenda du SNES-FSU

## instances

- **Du 28 au 30 juin → CSQ**  
Participation en visio du SNES-FSU au Congrès de la Centrale des syndicats du Québec. La CSQ regroupe des syndicats de l'Éducation et plus de 200 000 membres. Elle est membre du Comité syndical francophone de l'Éducation et de la formation (CSFEF) présidé par le SNES-FSU.
- **Du 28 juin au 2 juillet → Congrès**  
Congrès du SNUEP-FSU, le syndicat des personnels des lycées professionnels.
- **Du 30 juin au 2 juillet → Congrès (2)**  
Congrès du SNUITER-FSU, le syndicat des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- **Les 5 juillet et 30 août → BDFN**  
Réunion du Bureau délibératif fédéral national de la FSU.
- **Les 5 et 6 juillet → CSEE**  
Participation du SNES-FSU à la conférence du Conseil syndical européen de l'éducation : « Pour une reprise par l'éducation ».

## audiences et groupes de travail

- **Le 2 et 8 juillet → LDG**  
Groupe de travail de bilan sur les lignes directrices de gestion sur les mutations 2021.
- **Le 5 juillet → Grenelle**  
Troisième réunion du groupe de travail « Personnalisation » prévu par le « Grenelle de l'Éducation ».
- **Le 6 juillet → Grenelle (2)**  
Troisième réunion du groupe de travail sur l'Amélioration du service public prévu par le « Grenelle de l'Éducation ».
- **Le 8 juillet → Hygiène et sécurité**  
Participation du SNES-FSU à la réunion du CHSCT du ministère de l'Éducation nationale.
- **Le 20 juillet → Participation du SNES-FSU à la réunion de la commission « hygiène et sécurité » de la DGAFP**  
chargée du suivi du plan santé au travail.

## paritarisme

- **Le 9 juillet → CSFPE**  
Le SNES-FSU au titre de la FSU participe à la réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État. Le CSFPE est consulté pour avis des projets de loi et de décret relatifs à la Fonction publique d'État.
- **Le 12 juillet → CTMEN**  
Réunion du Comité technique du ministère de l'Éducation nationale.



# SNESup-FSU Un congrès de combat

Anne Roger a été réélue secrétaire générale du SNESup-FSU au dernier congrès national du syndicat de l'enseignement supérieur de la FSU. Parcoursup, réforme de la formation initiale et des concours, hybridation de l'enseignement : des combats communs avec le SNES-FSU.



impossible pour les équipes pédagogiques de préparer sereinement la rentrée. Notre congrès a réaffirmé son opposition à cette « réforme », tant sur la méthode que sur le fond et a dénoncé l'empilement de dispositifs visant à sortir la formation de l'université et à utiliser des étudiants comme moyens d'enseignement, là où le ministère se désengage de plus en plus.

**L'US :** Le congrès du SNESup-FSU portait sur les conséquences de la crise sanitaire pour les personnels du supérieur et les étudiants, quelles thématiques avez-vous particulièrement travaillées ?

Le changement majeur qu'a occasionné la crise a été la bascule, sans préparation et sans matériel adapté, du jour au lendemain, sur un enseignement en distanciel total durant des mois ou en hybride pour certains. Le SNESup-FSU a rappelé régulièrement la nécessité de repasser en présentiel total dès que possible.

La priorité sera de faire en sorte que la rentrée se fasse entièrement sur site car des universités ont d'ores et déjà construit leurs EDT sur une base hybride car cela permet de régler les problèmes de sous-encadrement... à moindre coût. Nous ne devons pas accepter ce changement de modèle.

**L'US :** Les étudiants MEEF pour certains d'entre eux auront à mener de front leur M2, la préparation du concours et un contrat pour 6 heures en établissement. Quelles analyses en fait le SNESup-FSU ? Cette réforme précarise l'entrée dans le métier. L'objectif du MEN est clair : reprendre la main sur la formation des enseignants (contenus, encadrement, modalités de formation, recrutements...), pas de l'améliorer.

Il y a encore de nombreux points aveugles qui rendent par ailleurs

**L'US :** Le congrès du SNES-FSU a voté la suppression de Parcoursup. Comment le SNESup-FSU se positionne-t-il sur cette sélection à l'entrée de l'université ?

De toute évidence, Parcoursup est un outil de gestion des flux et de la pénurie et non un outil au service des étudiants et de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Nous accueillerons encore 30 000 étudiants supplémentaires à la rentrée 2021 et le ministère n'envisage le financement partiel que de 15 000 places alors que nous accumulons la surcharge depuis une dizaine d'années.

Parcoursup n'a rien réglé. Il sélectionne les étudiants et manque totalement de transparence, ce qui laisse un sentiment profond d'injustice, de frustration et d'incompréhension chez les bacheliers qui n'obtiennent pas leurs vœux. Par ailleurs, Parcoursup renforce la sélection sociale. Au lieu de financer les places pour les élèves qui souhaitent entrer dans le supérieur, le gouvernement choisit de sélectionner par cet outil injuste et opaque.

Propos recueillis par Gwenaëlle Le Pailh

## Publicité

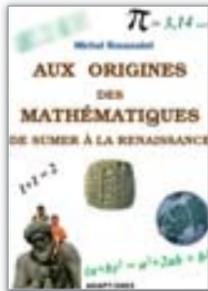


**CRÉÉE PAR LE SNES, ADAPT** est animée par des militants. ADAPT a plusieurs objectifs : alimenter la réflexion sur le système éducatif, les disciplines et les pratiques pédagogiques, établir un lien entre recherche et enseignement. Pour prendre connaissance de l'ensemble des activités, des publications d'Adapt et en avoir un descriptif, consulter le site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

### Aux origines des mathématiques

Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionné(e)s d'histoire ou de sciences. Chaque des soixante-dix fiches qui le compose comprend des documents et des exercices corrigés.

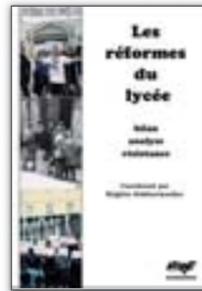
- Michel Rousselet, ADAPT, 2018, 180 p. 28 €.



### Les réformes du lycée

Le bac et le lycée sont soumis à de tempétueuses réformes. Ce livre est un condensé de réflexions et de connaissances qui vont interroger l'histoire, d'autres pays européens ou les objectifs politiques qui soutiennent ces réformes.

- Collectif, ADAPT, 2019, 130 p., 10 €.



### La culture technique pour toutes et tous

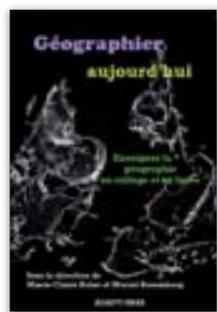
Quelle place la technologie doit-elle avoir dans notre culture scolaire ? Pour porter la réflexion, quelques rappels historiques, quelques belles réalisations et l'avis de professionnels non enseignants et enseignants.

- Collectif, Adapt, 2019, 130 p., 6 €.

### Géographier aujourd'hui

Qu'est ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.

- Sous la direction de Marie-Claire Robic, ADAPT-SNES, 2016, 360 p., 32 €.



# intra 2021 Le temps des recours

Au-delà des erreurs nombreuses, qui encouragent à la vigilance, le manque de transparence est patent.

plus, les erreurs de réaffectation par mesure de carte scolaire sont nombreuses. Pensez à contacter le SNES-FSU académique avant toute démarche de recours !

### Aucune transparence

L'administration ose nous parler de « transparence » alors qu'elle ne communique qu'un nombre très réduit de barres d'entrée. La non-obtention d'une mutation devient souvent incompréhensible.

La suspicion grandit chez les collègues qui n'ont plus aucune visibilité sur le mouvement.

Par ailleurs, les avis portés sur les candidatures à un poste spécifique ne sont pas portés à la connaissance des candidats.

Si vous êtes affecté sur ZR, contactez votre section académique SNES-FSU pour être conseillé et accompagné au moment de votre rattachement et/ou affectation.

Thierry Meysonnier

Les résultats de la phase intra ont été communiqués aux participants par le rectorat dans toutes les académies. Maintenant se déroule la phase des recours administratifs. Les militants et élus académiques du SNES-FSU se sont mis en ordre de bataille pour accompagner les collègues qui ne sont pas satisfaits de leur résultat.

### Un mouvement sans contrôle : des erreurs à foison

Pour la deuxième année, le mouvement se déroule dans une totale opacité, sans aucun contrôle des élus du personnel. Les erreurs jadis repérées en amont par les élus et corrigées ne le sont plus : les risques d'erreurs sont grands.

À titre d'exemple, on a vu un rectorat traitant l'ensemble des participants en extension comme si tous étaient des entrants dans l'académie. Ainsi, des titulaires participant à l'intra se sont vus chassés de leur poste et mutés en dehors de leurs vœux. D'autres rectorats ont réussi le tour de force d'affecter deux collègues sur un seul poste ! De

Si, à l'issue du mouvement, vous changez d'affectation à la rentrée prochaine, pensez à l'indiquer dans votre espace adhérent : <https://adherent.snes.edu>. Ainsi vous continuerez à bénéficier dans les meilleures conditions des informations, des conseils et de l'aide du SNES-FSU.

## BON DE COMMANDE

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville ..... Courriel .....@.....

Titres	Quantité	Tarifs	Total

Montant total de la commande (+ 3 euros de port) .....

## À envoyer aux ÉDITIONS ADAPT

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13  
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT ou à commander sur notre site :

[www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

# Grenelle Attaque en règle contre nos métiers

Les premiers groupes de travail du Grenelle dessinent des perspectives dangereuses pour nos métiers.

Après la conférence de presse ministérielle hors sol et l'envoi dans toutes les académies de « feuilles de route des ressources humaines » qui fleurissent bon le néomanagement, place aux groupes de travail ministériels.

Le premier GT dit « personnalisation » est en particulier dédié à la « revalorisation » 2022. Rappelons d'abord que les 700 millions d'euros annoncés haut et fort par Jean-Michel Blanquer ne sont en réalité que 400 millions. En effet, 200 millions concernent la PSC (protection sociale complémentaire, mesure prise au niveau Fonction publique) et 100 millions pour passer les mesures de 2021 en année pleine (jusqu'ici, elles ont porté sur huit mois).

## Valse des chiffres

De plus, ces 400 millions d'euros ne serviront pas intégralement à financer la nouvelle tranche de la prime d'attractivité en 2022. 245 millions d'euros, en année pleine, y seront consacrés. Le reste servira à des mesures catégorielles pour d'autres personnels que les enseignants, CPE et Psy-ÉN. 700 millions, 400 millions, 245 millions, les chiffres valent mais on reste très loin de la revalorisation « historique » !

Quel que soit le scénario présenté par le ministère, plus de la moitié des personnels ne sera pas concernée. Les montants oscillent entre une cinquantaine d'euros par mois pour l'échelon 2 et de 35 à 28 euros mensuels pour l'échelon 7 ou 8 et rien pour les



Une revalorisation ciblée dont plus de la moitié des personnels sera exclue, toujours plus de hiérarchie intermédiaire, une fausse amélioration du service public, le Grenelle dénature encore un peu plus nos métiers.

suyvants. Insuffisant avec, en plus, le risque d'un aplatissement des carrières en deçà du 8<sup>e</sup> échelon.

## Team building ?

Le deuxième GT s'intitule « Esprit d'équipe », titre surprenant pour un ministère qui, par ses multiples réformes aux effets délétères, a rendu impossible le travail en équipe ! Le ministère envisage maintenant la création de fonctions mixtes combinant un temps d'enseignement et un temps de mission d'inspection (accompagnements individuels ou collectifs par

exemple sur l'évaluation des élèves, participation à l'évaluation des établissements, réalisation du premier rendez-vous de carrière, etc.). Le ministère pose ainsi le cadre pour le développement de hiérarchies intermédiaires contrôlant toujours davantage le travail des professeurs.

**La moitié des personnels ne sera pas concernée**

Enfin, dans le GT 3 « Amélioration du service public », c'est la question du remplacement qui est abordée et en partie celle des AESH (voir ci-dessous). Si les remplacements sont rendus plus compliqués aujourd'hui, c'est avant tout en raison de la politique de suppression de postes

qui a asséché les moyens de remplacement. Encore une fois, le ministère fait fi de cette réalité et propose des solutions qui ne répondent pas au problème posé et vont même entraîner de nouvelles difficultés : utiliser les AED comme moyen de remplacement, demander aux enseignants à temps partiel de faire des heures supplémentaires et développer le numérique.

Le SNES-FSU est intervenu dans tous les groupes de travail pour porter la parole des personnels. Il a posé des lignes rouges très claires et travaillera à la mobilisation la plus large des personnels à la rentrée pour mettre en échec ces projets de dénaturisation de nos métiers. ■ Sophie Vénétau

## Encore un observatoire

Dans la novlangue ministérielle, les dossiers importants sont souvent « sur la table » ou traités dans un observatoire. Sans surprise, lors des conclusions du Grenelle, Jean-Michel Blanquer a annoncé le lancement d'un observatoire des rémunérations et du bien-être. La FSU a participé à son lancement pour poser quelques principes incontournables de fonctionnement : un tel observatoire ne doit pas être instrumentalisé au profit de la communication ministérielle. À ce titre, la FSU a critiqué certains des documents présentés par le ministre : des cas types de personnels illustrant la revalorisation engagée depuis 2017, déplacé quand on connaît la réalité ! La FSU a également pointé le risque de brouillage entre l'observatoire et les CHSCT dans le traitement de la question du bien-être au travail. Mais cet observatoire peut aussi être un lieu d'échanges, sur la base de documents scientifiques, permettant de croiser les regards. Son indépendance est une condition incontournable de sa crédibilité. La FSU a notamment demandé que des



travaux de projections d'évolutions de nos salaires soient rapidement engagés. Et un observatoire ne fait pas tout : il faut aussi des décisions. En matière de rémunérations et de bien-être, on est encore loin du compte !

## AESH En attendant la revalo... l'action

Le ministère ouvre enfin des discussions sur le temps de travail et les rémunérations des AESH. Insuffisant !

La mobilisation des AESH avec le soutien du SNES et de la FSU a contraint le ministère à avancer des propositions chiffrées.

## Attentes déçues

Lors de la deuxième réunion du GT « amélioration du service public » du Grenelle, le ministère a proposé un dispositif dérogatoire créant une nouvelle grille indiciaire en onze échelons avec un avancement automatique tous les trois ans. Le projet présenté s'échelonnait des indices majorés 335 à 427, alors que la grille actuelle compte sept échelons, des indices 334 à 363.

C'est sans conteste une avancée qu'il faut mettre à l'actif des mobilisations qui sont montées en puissance depuis le mois de février, jusqu'à la journée de grève du 3 juin, et qui ont montré la

**Un effort supplémentaire s'impose**

détermination des AESH à se battre pour la reconnaissance de leur métier.

Mais, ces propositions sont très en deçà des attentes de la profession.

L'avancement automatique dans une grille nationale fixée par décret est un progrès indéniable par rapport à la situation actuelle où de nombreuses académies n'appliquent pas le cadre de gestion et où 40% des AESH en CDI sont encore rémunérées à l'indice plancher. Mais cela reste loin de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B que nous revendiquons.

Les niveaux indiciaires des 11 échelons proposés ne permettent pas la reconnaissance de l'expérience acquise au cours des années d'ancienneté. Ils correspondent à des hausses moyennes de l'ordre de 0,8 % par an, soit très probablement moins que l'inflation ! En l'absence d'augmentation régulière et suffisante de la valeur du point d'indice, cette grille, comme l'actuelle se ferait mécaniquement grignotée par le bas du fait des augmentations annuelles minimales du SMIC.

L'enveloppe de 40 à 60 M€ annoncée pour 2022 laisse peu de marge pour améliorer ces propositions : un effort supplémentaire s'impose !

## Objectif temps plein

Concernant le temps de travail, les pistes évoquées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet sont inacceptables. Une fois de plus, c'est la solution du multi-employeur qui est privilégiée. Elle est pourtant contraire à l'objectif de professionnalisation des AESH sans laquelle on ne peut décemment parler d'école inclusive. Pour le

SNES et la FSU, c'est en reconnaissant mieux toutes les dimensions du métier, incluant du temps de formation, de préparation et de concertation, et en portant l'accompagnement au niveau réel des besoins, que l'on arrivera à proposer aux AESH qui le souhaitent des emplois à temps plein.

Nul doute dans ces conditions qu'il sera indispensable de poursuivre et amplifier la mobilisation à la rentrée, pour les salaires, le statut, la fin des PIAL. Le SNES-FSU s'y emploiera ! ■ Emmanuel Séchet

## SNU La jeunesse mérite mieux !

Le gouvernement persiste dans sa volonté de généraliser le SNU et de le rendre à terme obligatoire.

Par une communication intensive et fébrile, le gouvernement cherche à imposer coûte que coûte son dispositif. Un entêtement très significatif de ses priorités et de son déni d'une jeunesse qui craque et voit son avenir s'assombrir.

## Dispositif d'inspiration militaire

Le programme reste inchangé, un séjour de cohésion confirmé du 21 juin au 2 juillet : uniforme, levée des couleurs, salut au drapeau et « Marseillaise », ateliers sportifs et citoyens encadrés par des militaires, des associatifs et des éducatifs avec des règles de vie directement inspirées de la discipline militaire. Une « phase 2 », avec une mission d'intérêt général de 84 heures à effectuer dans l'année par chaque volontaire auprès des associations ou institutions.

Les 30 000 volontaires attendus en 2020 se sont réduits à 2000. Pour 2021, 29 000 annoncés pour 18 000 à l'arrivée. Le SNU ne fait pas recette chez les jeunes. Il ne peut que cristalliser des rejets face à un encadrement de caserne et une conception de l'engagement surannée. Les jeunes l'ont bien compris, ils aspirent à autre chose qu'à un certificat de conformité et n'entendent pas se contenter de jeux de rôles bâclés dans des casernes improvisées.

Ce dispositif est censé répondre à tous les maux de la société ! Le SNU est paré de toutes les vertus et présenté comme une réponse à tous les problèmes : laïcité, incivilités, violence, communautarisme... Dernier exemple en date, le plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes qui fait une place de choix au SNU. Aussi, le gouvernement ne renonce-t-il pas à l'ob-

jectif d'un service obligatoire sans lequel il sera impossible d'accéder à tout un pan de la vie sociale (permis de conduire, diplôme du baccalauréat). Si l'obligation est repoussée à 2025, le gouvernement entend procéder par étapes. Dernière trouvaille, valoriser la participation au SNU dans le dossier Parcoursup.

Pour le SNES-FSU, le volontariat est un principe indissociable de tout engagement civique et politique. Deux semaines de SNU ne peuvent avoir un effet quelconque sur la cohésion sociale, alors que le travail de long terme de construction d'une culture commune démocratique pour la citoyenneté et l'émancipation est mené par les personnels tous les jours dans le cadre scolaire.

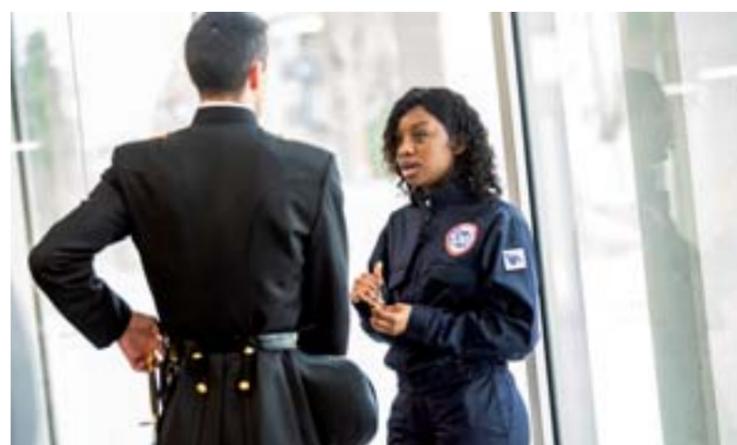
## Défendre les métiers de l'Éducation

La confusion intentionnelle entre éducation et formatage en dit long sur les choix idéologiques de ce gouvernement. La cohésion sociale ne s'obtient pas par la force et la contrainte, en mettant les jeunes au garde à vous.

Le SNU porte une vision autoritaire qui dénature nos métiers. Son format est éloigné de nos pratiques où l'émancipation et l'épanouissement des élèves, l'éducation aux pratiques citoyennes et la formation au sens critique sont au cœur de notre travail. Le SNES-FSU s'oppose à toute dénaturation des métiers et restera vigilant sur les droits des personnels. Il exige la suppression du SNU et l'utilisation du budget alloué au SNU (61 M€ en 2021) pour mettre en place des projets réellement éducatifs porteurs de sens. ■



Olivier Raluq



Fer de lance du gouvernement, le service national universel est loin de faire recette chez les jeunes. Son encadrement « militaire » est loin de faire l'unanimité.

# Le début de la fin du bac national

## bac Blanquer

Le ministre Blanquer achève le diplôme national du bac.

Ce ministre de l'Éducation nationale aura donc réussi en trois ans à faire exploser l'organisation du lycée et du bac, enterrant au passage le diplôme national à la faveur de la pandémie. Il « propose » (sic) aujourd'hui des « ajustements » qui pérennisent le contrôle continu et organisent les enseignements d'une manière toujours plus inégalitaire.

Il porte donc l'estocade en généralisant le principe du contrôle continu qui fait du lycée d'origine un élément discriminant essentiel pour l'accès à l'enseignement supérieur. Pendant que le ministère communiquait sur ses propositions, les projets de textes réglementaires étaient tout juste soumis aux membres du Conseil supérieur de l'Éducation, convoqués le 8 juillet prochain afin de poser un avis qui ne sera, de toute manière, que consultatif. Il ne s'agit pas de simples mesures techniques mais d'une véritable réforme de la réforme.

### Vers un diplôme local

Dès la session prochaine, chaque lycée définirait le cadre et la nature de l'évaluation pour le contrôle continu. 40 % du diplôme du baccalauréat reposerait sur des normes et



Des élèves composant lors d'une épreuve écrite... un lointain souvenir ! J.-M. Blanquer restera comme le ministre qui a enterré la promesse républicaine d'un baccalauréat national.

des pratiques purement locales. Or, les lycées souffrent de réputations inégales. Dans ces conditions, le diplôme aura inévitablement une valeur à hauteur de cette réputation, car même injustifiées, cette dernière a des conséquences réelles. Et ce d'autant plus que l'harmonisation devient impossible. Alors que l'expérience actuelle des péréquations des notes de contrôle continu lors des jurys de bac sessions 2020 et 2021, confine à l'absurdité, les textes prévoient le

même type de procédure pour cette dernière version du bac Blanquer, désormais diplôme « à valeur locale ».

### Enseignants sous contrôle continu

Les enseignants concernés par les « épreuves communes » pourraient se satisfaire de leur disparition, tant ces épreuves pèsent sur l'organisation des apprentissages. Ils pourraient même s'imaginer qu'ils récupèrent davantage de liberté pédagogique, que la pression de l'évaluation diminue. En réalité, ces « ajustements » généralisent et alourdissent la pression qui

va peser sur l'évaluation. Entre le « guide de l'évaluation » publié en février dernier par l'inspection générale et les prescriptions locales, les enseignants risquent de ployer encore davantage sous les injonctions aux bonnes pratiques évaluatives et verront l'exercice de leur métier contraint par les pressions directes de la hiérarchie, des familles et des élèves dont on peut déjà aujourd'hui mesurer les effets délétères. L'évaluation devient un outil de management et c'est toute la relation pédagogique qui s'en trouve abîmée.

### Toujours davantage de complexité

Changements de coefficients, distinction dans les disciplines prises ou non en compte dans le contrôle continu... Le bac Blanquer est plus que jamais une usine à gaz. Il instaure un mécanisme d'évaluation à géométrie variable entre les enseignements légitimés par les seules épreuves nationales et tous les autres. Afin de valider les attestations de langues vivantes, il faudra aussi organiser des épreuves ponctuelles spécifiques. Pour les options, l'intégralité de la note de contrôle continu serait prise en compte coefficient 2 en Première et Terminale. On voit cependant mal comment ce jeu sur les coefficients des options pourrait endiguer la disparition de ces enseignements laminés par l'absence de financement.

Ces annonces ne répondent en rien

### Report des jurys

Avec les jurys d'harmonisation, le Service interacadémique des examens d'Ile de France (SIEC) a franchi une étape supplémentaire vers le chaos. Pour des raisons techniques, il a annulé les réunions prévues le jeudi 1<sup>er</sup> juillet en prévenant les enseignants la veille au soir pour les convoquer une journée plus tard. On se souvient alors de juin 2019 quand le ministre menaçait les correcteurs grévistes et maintenant les jurys coûtent que coûte quitte à inventer des notes !

aux désordres que cette réforme engendre. Les épreuves de spécialité arrivent en mars, bien trop tôt, mettant une pression intenable sur les programmes, même officiellement limités, et sur les apprentissages méthodologiques. Le grand oral est confus, flou, mal organisé, avec des jurys à la composition inadaptée et des attentes incompréhensibles. Mais, sur tout ces sujets, le ministre refuse la discussion. ■ Claire Gueville

Plus de détails des nouvelles dispositions [www.snes.edu/article/bac-blanquer-vers-le-contrôle-continu-et-au-delà/](http://www.snes.edu/article/bac-blanquer-vers-le-contrôle-continu-et-au-delà/)

## contractuels et étudiants alternants Même combat !

Droits des non titulaires : des avancées portées avec force par SNES-FSU.

Le SNES-FSU s'est battu avec force et a obtenu de 2014 à 2017, un concours réservé pour la titularisation, des droits plus proches de ceux des titulaires, une grille indiciaire pour les CDI et CDD, une durée des contrats étendue à toute la durée effective du remplacement, une évaluation professionnelle avec si besoin recours en CCP...

### Vers plus d'opacité

Avec la période d'urgence sanitaire, les interprétations locales erronées et/ou restrictives des textes n'ont fait qu'augmenter : opacité sur les affectations, les rémunérations, la durée des remplacements, les indemnités de vacances, contournement du droit au CDI, évaluations défavorables...

La loi dite de « transformation de la Fonction publique », en alignant les compétences des CCP sur celles des CAP, va les réduire sur les possibilités du recours mais les formaliser. La fin des concours réservés réduira d'autant les possibilités de titularisation.



Le « contrat étudiant alternant » contribuera à rendre plus difficile encore la préparation du concours.

### Une entrée dans le métier inacceptable

La réforme de la formation initiale et des concours institue dès la rentrée 2021 l'auxiliariat comme voie privilégiée d'accès aux métiers de l'enseignement. L'enjeu de la réforme est bien éloigné de la question de la formation des futurs personnels. Il s'agit surtout d'une réforme systémique tant budgétaire qu'idéologique imposée à marche forcée. Ce « contrat étudiant alternant » va contraindre les étudiants à prendre des classes en responsabilité contre rémunération. Les conséquences sur l'organisation des établissements, le mouvement des personnels et les

conditions d'apprentissage des élèves seront patentes. Il va en outre impacter le réemploi des non-titulaires et placer ces étudiants dans des conditions d'exercice très difficiles.

Seule la défense de tous les personnels, quelle que soit leur situation, expérimentés ou étudiants, permettra de contrer les ravages de la conception libérale que l'actuelle majorité tente d'imposer aux personnels du secteur public. En cette rentrée 2021, comme à chaque rentrée, le SNES-FSU se mobilisera pour accueillir, accompagner et soutenir tous les collègues pour que leurs droits soient respectés. ■ Nadine Krantz

## BTS Rattrapage hors-sol...

La mise en place d'une session de contrôle du BTS 2021, pour répondre à la crise sanitaire, se fait dans des conditions inacceptables.

Deux oraux sont prévus. Un pour l'enseignement général et un pour les enseignements professionnels.

Le décret d'application du 26 juin prévoit un oral de rattrapage pour l'enseignement général, d'une durée de vingt minutes d'un coefficient équivalent à ceux des matières générales. Le même principe s'appliquera pour l'oral des épreuves professionnelles.

### Des craintes confirmées

L'ensemble des étudiants ayant moins de 10, peuvent être rattrapés quelle qu'en soit la raison. Des étudiants vont donc potentiellement valider leur diplôme avec la note d'une seule discipline générale et trois questions professionnelles ! Ou comment dévaloriser un diplôme nationalement reconnu et réclamé par les entreprises.

Depuis l'annonce fin avril de cette session de contrôle, rien n'a été fait pour anticiper la situation. Imprépa-

ration totale et précipitation de dernière minute semblent être une constante de ce ministre. Il pensait peut-être que les sujets de rattrapage existaient déjà, raté ! Tout est à construire et les enseignants ont reçu des commandes des corps d'inspection extrêmement tardives tout en ayant d'autres convocations à honorer pour des interrogations orales. D'autres enseignants reçoivent des convocations pour « formation aux épreuves de rattrapages » pour le vendredi à 16 heures.

### Session vraiment exceptionnelle ?

La supposée lourdeur d'organisation de l'examen peut laisser craindre une augmentation de la part des CCF. Si les ministères souhaitent mettre en place une session de rattrapage de façon pérenne, cela doit passer par une réflexion en amont avec les représentants des enseignants, une préparation des sujets anticipée et une définition cohérente des coefficients afin de conserver la crédibilité de ce diplôme professionnel.

N'en déplaise au ministre, une session de rattrapage ne s'improvise pas et la qualité ne se décrète pas ! ■ Simon Bach

### Sujet de SES Catéchisme vs esprit critique

« À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que des politiques de flexibilisation du marché du travail permettent de lutter contre le chômage structurel ».

C'est l'intitulé d'un sujet de SES donné aux « candidats libres » début juin. Sans surprise, pour une fois, le MEDEF n'a pas publié de communiqué pour dénoncer ce sujet, qui demande aux élèves de dérouler un raisonnement libéral, et rien d'autre, comme s'il s'agissait d'une vérité absolue.



© Mlle Fiamingo / iStock.com

Certes, le deuxième sujet, le lendemain, demandait de montrer que « les politiques de soutien de la demande globale peuvent permettre de lutter contre le chômage ». Mais ce « rééquilibrage à distance » n'est pas plus satisfaisant : outre qu'ici elles « peuvent permettre », alors

que la flexibilité « permet » tout court ; dans les deux cas, l'exercice ne demande pas aux élèves de faire preuve d'esprit critique, mais de réciter un catéchisme.

# 1 924 € / 1 145 €

En 2019, selon la DREE, la pension brute moyenne, tous régimes confondus, des hommes (1 924 €) était de 68 % supérieure à celle des femmes (1 145 €).

# Obin/Blanquer Une conception étriquée de la laïcité

Le ministère s'engage dans un catéchisme peu compatible avec une pédagogie laïque et républicaine.

Le ministre a annoncé fin juin qu'il intégrait à un plan de formation initiale et continue sur la laïcité, lancé dès la rentrée prochaine, les principales propositions contenues dans le rapport confié à J.-P. Obin suite à l'assassinat de notre collègue Samuel Paty.

1 000 formateurs recevront une « formation renforcée et intensive » et un « référentiel commun de compétences et de contenus pour la formation à la laïcité et aux valeurs de la République des enseignants et des CPE » sera publié.

## Quelle laïcité à l'École ?

Le référentiel de formation était présenté pour avis au comité technique ministériel le lendemain de la publication du rapport Obin ! Le SNES-FSU y a défendu des amendements pour une laïcité scolaire fondamentalement ambitieuse. Une formation et une pédagogie laïques doivent porter sur le cadre juridique mais aussi sur la promotion du caractère émancipateur de l'École publique. Cette laïcité scolaire doit permettre à tous les jeunes d'entrer dans une dimension réflexive et critique créant les conditions pour chacun de choix raisonnés. Elle est un outil pour favoriser l'exercice réel de la liberté de conscience. Elle ne peut pas être une règle disciplinaire ou une doxa parmi d'autres. Le refus du ministère d'intégrer dans le référentiel que la neutralité dans l'exercice des missions n'est pas synonyme de neutralité de



Le rapport Obin sur la laïcité alterne entre mépris et défiance vis-à-vis du corps enseignant. Il stigmatise le « corporatisme enseignant » ou le « sentiment d'identité collective » comme « facteur de risque ».

L'École illustre l'absence de prise en compte des enjeux de fond. Le service public d'Éducation n'est pas neutre, il ne place pas sur le même plan savoirs scientifiques, opinions, convictions, options spirituelles. Le choix d'une formation centrée sur le contrôle des personnels et la conformation des élèves constitue une orientation mortifère pour la laïcité.

## Quelle formation des personnels ?

Le « cahier des charges » adossé au référentiel, prévoit une formation de 36 heures en master MEEF, reportée à l'année de fonctionnaire-stagiaire pour ceux qui n'auraient pas suivi de MEEF, ainsi qu'une « formation complémentaire » pour les trois premières

années de titulaire. Tous les personnels seront concernés par la formation continue à la laïcité et aux valeurs de la République, dont le titre du cahier des charges précise qu'elle est obligatoire. Les débats au parlement sur le projet de loi « contre le séparatisme » et le cahier des charges laissent penser que cette formation n'était pas dispensée en formation initiale. Ce n'est pas le cas : tous les INSPÉ la mettent en œuvre, dans des volumes plus modestes, et proportionnée aux exigences de l'ensemble de la formation.

Contexte dramatique ou pas, le SNES-FSU a toujours soutenu l'idée que les personnels de l'Éducation nationale avaient le droit à une formation initiale et continue de qualité

sur la laïcité. Avec le rapport Obin et sa traduction ministérielle, le gouvernement, enfermé dans ses obsessions du « contrôlé-conforme », passe une nouvelle fois à côté des enjeux de fond. ■

Grégorij Frackowiak, Pierre Claustre

## Renfermement

J.-P. Obin multiplie les expressions de défiance vis-à-vis de l'École publique et de ses personnels. « Concernant la liberté pédagogique, le conseil pédagogique ne peut pas empêcher un enseignant de faire ce qu'il veut dans sa classe dans la mesure où il respecte globalement les programmes, ce qui est un véritable problème pour diriger un établissement scolaire et offrir un enseignement unifié aux élèves. » Sénat 10 mars 2021.

La ligue de l'enseignement a très justement exprimé une inquiétude sur « la prévention de l'auteur à l'égard de la diversité [...] »

La diversité n'est pas un obstacle à la République à condition bien sûr que cette diversité ne se structure pas en entités distinctes, juxtaposées. Dans une République laïque, la diversité qu'elle soit culturelle, philosophique, politique ou religieuse n'est pas sommée de faire silence ».

## indemnité REP+ Inégalité de traitement

L'indemnité REP+ sera revalorisée pour la troisième fois en 2021-2022 mais elle sera modulable.

Peu nombreux seront les bénéficiaires des 1 000 euros nets supplémentaires, promis par E. Macron lors de sa campagne.

Une part de cette augmentation sera fixe : 400 € pour tous les personnels concernés. Une seconde part, versée en fin d'année scolaire, sera modulable selon trois taux, le même pour l'ensemble de l'équipe. Dans au moins 25 % des établissements REP+ (collèges et écoles), l'équipe ne recevra que 200 €, dans 50 % d'entre eux ce sera 360 € et dans moins de 25 % la part complète de 600 € sera versée.

C'est l'IA-DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) qui sera chargé par le recteur

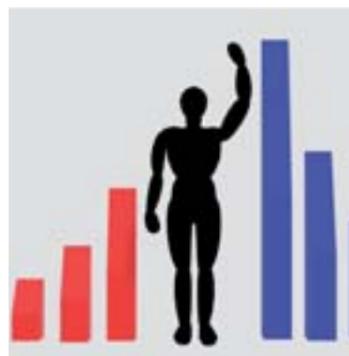
de déterminer « l'engagement professionnel » de chaque équipe.

Une circulaire indique comme critères, « la mise en œuvre de la continuité pédagogique, des dispositifs d'accompagnement des élèves et de lutte contre le décrochage dans le contexte de la crise sanitaire » (Vacances apprenantes, École ouverte, stages de réussite, Devoirs faits, Cordées de la réussite...) pour 2021-2022.

À partir de 2022, cela dépendra de l'« amélioration de la qualité du climat scolaire », du « déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'Alliances éducatives et de soutien à la parentalité », et de la « mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation ».

## Management et mesquinerie

Le but est de pousser les équipes à participer à tous les dispositifs d'affichage organisés par le ministère. La part modulable clivera les équipes, quand certains imposeront à d'autres d'entrer dans des dispositifs contestables.



Une prime destinée à inciter les équipes à appliquer sans réserve les politiques gouvernementales.

Le taux maximal sera lié à une charge supplémentaire de travail alors que cette revalorisation devrait être une reconnaissance de l'investissement des personnels de ces établissements.

Cette mise en concurrence des collèges et des écoles d'un même réseau et de tous les réseaux de l'académie est inacceptable.

Le SNES-FSU demande que l'ensemble des personnels travaillant en REP+ (y compris AED et AESH) perçoive en intégralité la revalorisation de l'indemnité REP+. ■

Anne-Sophie Legrand

## DNB Des épreuves hors sol

Les épreuves écrites du DNB se sont tenues les 28 et 29 juin sans aucun aménagement après deux années sous Covid.

Le SNES-FSU avait proposé une limitation de certains sujets ainsi qu'un aménagement des épreuves. Il n'a pas été entendu alors même que l'année de Troisième, après celle de Quatrième, pour les élèves comme pour leurs professeurs, a été chamboulée par le Covid-19.

Ces derniers ont dû opérer individuellement des choix quand la situation sanitaire et matérielle ne leur permettait pas de travailler dans les conditions habituelles.

## Soudain l'année dernière...

Un nouveau cap a été franchi dans la provocation et le mépris avec l'épreuve de français : le texte était difficile d'accès pour beaucoup d'élèves, relevait du programme de Quatrième, année la plus perturbée par la Covid-19. C'est l'égalité entre les candidats qui est ainsi balayée par le choix d'un tel sujet.

En physique-chimie, certaines questions relevaient aussi du programme de Quatrième. En SVT, le thème choisi est généralement abordé en Cinquième dans le cadre du programme de cycle et les questions étaient longues, ouvertes avec beaucoup d'analyse de documents, ce qui a pu déstabiliser les

élèves. En histoire-géographie certains points du sujet sont plutôt traités en fin d'année par les professeurs et n'ont pas forcément été vus ou seulement à distance par les élèves ayant connu les demi-journées plusieurs semaines.

## À contretemps

Le ministère porte la responsabilité de ces sujets qui ont pu mettre les élèves en difficulté suite à deux années scolaires perturbées. C'est un mépris pour le travail des élèves qui se sont préparés sérieusement pour ces écrits, comme pour leurs professeurs qui ont tout fait pour accompagner au mieux leurs élèves jusqu'à l'examen, dans un contexte difficile.

Même lors d'une année « normale », le rapport au temps des élèves de collège leur permet difficilement de faire appel à certains sujets ou notions lointaines de Quatrième ou de Cinquième, surtout pour les plus fragiles.

Le SNES-FSU demande qu'à l'avenir les sujets portent exclusivement sur les questions ou thèmes abordés en Troisième.

Le mépris pour les professeurs se voit aussi dans les conditions de correction et de rémunération. Le SNES-FSU demande que l'épreuve orale soit rémunérée, conformément à l'arrêté de 2012, et que les montants de rémunération concernant la correction des copies et l'épreuve orale soient revalorisés. ■

Sandrine Charrier, Anne-Sophie Legrand

### Calendrier : affectation des lauréats concours

Ci-dessous les dates annoncées de la publication des résultats concours. Dès que les lauréats ont connaissance de leur académie d'affectation, ils doivent faire des vœux pour une affectation en établissement. Les délais sont très courts. En cas de difficulté ou besoin d'aide ou d'informations, le SNES-FSU dans les académies et au national assure une permanence estivale au téléphone 01 40 63 29 57 et par courriel à [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu).

#### Calendrier affectations 2021

- 29 juin 2021 : Langues régionales, LSF, SES, Psy-ÉN, documentation, Chinois Italien, Portugais, Japonais, Russe.
- 6 juillet 2021 : Philosophie, Arabe, musique, arts plastiques et arts appliqués, économie gestion, hôtellerie.
- 9 juillet 2021 : Lettres modernes, lettres classiques, grammaire, Allemand, Anglais, Espagnol, histoire-géo, mathématiques, SI, physique, SVT, numérique et info, biotechnologies, STMS, CPE.

### Dernière minute

J.-M. Blanquer annonce sur France info jeudi 1<sup>er</sup> juillet l'attribution à la rentrée de « l'équivalent de 1 500 emplois en heures supplémentaires notamment en lycée pour créer des petites groupes ».

Enfichage habituel de celui qui ne va créer aucun emploi dans le second degré puisqu'il en supprime encore plus de 1 800 à la rentrée. Le ministère a rendu des crédits non consommés fin 2020 (en particulier d'HSE), ne seraient-ils pas réinjectés sous la forme d'heures supplémentaires ? Oser prétendre alourdir l'énorme charge de travail qui s'abat sur les collègues avec la réforme du lycée et du bac dans ces circonstances relève du cynisme constant auquel nous refusons de nous habituer. Enfin, il faudra avouer dans le budget 2022 la concrétisation de ces annonces alors qu'aucun bilan précis n'est jamais fait de l'usage des HS.

### Mutuelle prise en charge très partielle

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le ministère de l'Éducation nationale, comme tous les autres ministères, aura l'obligation de verser 15 euros par mois à chaque agent en emploi en compensation très partielle de la cotisation à la mutuelle. Ce n'est pas une largesse du ministre comme il a voulu le faire croire. Un décret va être très prochainement publié. Pour bénéficier de ce remboursement, il faudra en avoir fait la demande et être adhérent à un contrat dit solidaire et responsable. La FSU a obtenu que les agents en congé non rémunéré en bénéficient aussi alors que la ministre de la Fonction publique ne l'avait pas prévu (congé parental, de proche aidant par exemple, mais aussi pour tout congé ou disponibilité pour raison de santé). Les retraités, par contre, sont exclus du système, ce que la FSU dénonce, à l'instar d'autres organisations syndicales.

# bac 2021 Faire face au bacatastrophe de Blanquer

Rarement un tel mépris n'aura été témoigné à l'encontre des élèves ! La désorganisation et les multiples dysfonctionnements ont considérablement dégradé les conditions d'examens. Quant aux conditions de travail des personnels, elles ont été purement et simplement piétinées. Est-ce un sabotage ? En tout cas, le bilan est accablant ! Le SNES-FSU, attaché au diplôme national du bac, revendique des conditions d'examens respectueuses des élèves comme des personnels.

## épreuves Une honte !

La réalité s'est imposée à tout le monde : le ministère est incapable d'organiser un bac avec trois épreuves. Le SNES-FSU, lui, a répondu présent aux côtés des collègues.

### Crash en plein vol

► **17 juin**, comme tous les ans, les médias se prennent de passion pour la philosophie. Mais petit à petit, une autre musique se fait entendre. Les élèves sortent, plus nombreux que d'habitude, au bout d'une heure ou guère plus. À midi, les salles sonnent étrangement vides, conséquence de l'aménagement ministériel bancal qui laisse le choix entre la note d'examen et celle de contrôle continu. C'est le point de départ d'une semaine qui a vu le bac Blanquer implorer.

► **21 juin**, le Grand oral explose en vol : absences de convocations, inégalités dans la préparation de l'examen, appel en urgence de professeurs, jurys non réglementaires, un rôle mal défini qui met en difficulté des collègues...

Les services des examens sont exsangues après des années de suppressions de postes, rien n'a été anticipé par le ministre mais Jean-Michel Blanquer a nié la réalité jusqu'au bout, faisant payer très cher aux élèves et aux professeurs le prix de cette obstination politique. En français, les correcteurs croulent sous les copies numérisées, comme en philosophie (l'application au nom prédestiné, Santorin, ne tenant pas le choc) et voient s'accumuler les descriptifs : il faudrait ainsi prendre connaissance parfois de 50 à 80 textes en quelques jours !

### (Mal) écrit d'avance

Le SNES-FSU a alerté tout au long de l'année sur les problèmes de ce bac 2021 et a continué son action pour obtenir l'amélioration des conditions de cor-



rection. Les 19/20 juin, il intervient auprès du ministère sur les problèmes à venir pour le Grand oral. Le Dgesco assure alors que la constitution des jurys a été bien anticipée et qu'ils seront conformes aux textes en vigueur. On sait ce qu'il adviendra 24 heures plus tard : une organisation disloquée à tous les niveaux.

Puis, le SNES-FSU intervient auprès du cabinet du ministre et exige que des délais supplémentaires soient donnés pour le français et la philosophie, les multiples bugs de Santorin ayant retardé le début des corrections. Il demande aussi que la question des descriptifs pour l'oral d'EAF soit rapidement revue pour alléger la charge de correction. Dans les médias et sur les réseaux sociaux, le SNES-FSU continue de témoigner de la #Bacatastrophe et porte la parole des personnels. Dans les académies, les sections SNES-FSU organisent la mobilisation et interviennent auprès des rectorats. Jamais fatigué pour défendre les collègues, le SNES-FSU continuera aussi son action pour obtenir la remise à plat des réformes inégalitaires du bac et du lycée. ■  
Sophie Vénétitau

## à Lille SOS collègues en détresse

Fin mai-début juin, les premiers appels et mails d'alerte du SNES-FSU de Lille sur les couacs d'organisation des épreuves portaient déjà sur des convocations ubuesques de BTS, puis de DNL, et d'ETLV candidats libres.

Sentant la tempête venir, le S3 s'est mobilisé très rapidement craignant le pire pour la suite. Et en effet, ce fut un déferlement de dysfonctionnements ! Les convocations d'EAF, de philosophie et de Grand Oral sont arrivées tellement tardivement sur les boîtes mail académiques des enseignants, que certains ont découvert le lundi 21 à 9 heures qu'ils étaient convoqués à 8 heures à 60 km de chez eux ! Ou que leur jury de GO ne comportait aucun spécialiste...



Ce ne sont que des exemples, la liste des absurdités est longue, le S3 en a fait une FAQ et une compilation à partir des mails et appels traités lors de la permanence exceptionnelle « bacatastrophe » mise en place en urgence le lundi 21 et mardi 22 juin\*.

En réponse à un quotidien local qui l'interrogeait sur les problèmes d'organisation des épreuves, le rectorat a évoqué les absences des professeurs qui ne se présentaient pas aux convocations ! La section académique a rétabli la vérité par une lettre ouverte à madame la rectrice.

Cette mobilisation du S3 avait commencé bien avant. Pour protester

### Florilège...

Les « perles du bac » recensent habituellement les plus belles bourdes d'élèves du millésime. Avec le bac Blanquer, l'exercice de style est en train de changer de nature. Nous en sommes à répertorier les couacs suscités sur le terrain par la désorganisation imposée d'en haut.

#### ■ Français

« Professeur de Lettres modernes en lycée, je suis censé corriger les épreuves écrites et orales de l'EAF. Le problème est que, quatre jours après l'écrit... je n'ai toujours pas mes copies ! »

#### ■ Philosophie

« J'ai deux copies qui ne sont pas anonymes dans mon lot. Et l'inspecteur m'a dit de les corriger quand même. C'est juste hallucinant. »

#### ■ Grand oral

« Nous étions deux un prof de Sciences physiques et de SVT. Comme les élèves étaient des spécialités Maths, SVT, ils ont compris qu'ils seraient tous interrogés sur la SVT. »

Source : « Bac Blanquer : rien ne va ! », <https://www.snes.edu/article>

contre le bac Blanquer, et face aux premiers problèmes constatés et à la charge de travail accru annoncée (notamment l'explosion du nombre de copies et de candidats par enseignant, et la numérisation des copies), le mercredi 16 juin, nous avons réussi à mobiliser 200 professeurs de lycée, en pleine canicule et la veille de l'examen de philosophie, pour un rassemblement et une AG à Lille qui ont bien montré la colère et la détermination d'un grand nombre de collègues.

Depuis, le collectif « philo » où interviennent des militants du S3 a décidé d'actions concrètes (rétention de notes au-delà de la date prévue par exemple). Un nouveau rassemblement a eu lieu le mardi 29 devant le rectorat. Tous les personnels y ont été invités. ■

Sarah Chaudesaigues

\* Voir aux adresses suivantes : <https://lille.snes.edu/Bacatastrophe-Grand-Oral-temoignages.html> et <https://lille.snes.edu/Bacatastrophe-EAF-temoignages.html>

## à Bordeaux Les raisons de la colère

La session 2021 de l'EAF est marquée par des errements lourds de conséquences sur la charge de travail.

Le nombre de copies est stable mais l'imposition de Santorin a causé problèmes techniques et dégradations des conditions de travail.

La mauvaise surprise est venue de l'oral : entre deux et trente-deux récapitulatifs (à télécharger en cherchant dans un tableur combien d'élèves étaient interrogés par récapitulatif), chacun intervenant sur chaque classe de Première de son centre d'examen. Bilan : souvent plus de cent œuvres à préparer et parfois des convocations le vendredi 17 heures pour le lundi matin avec

vingt-cinq récapitulatifs ! Le S3 s'est appuyé sur une enquête menée auprès des syndiqués de Lettres pour interpellé le rectorat. La Direction des examens et concours a pudiquement évoqué « un bug informatique », qui a fait dépasser les cinq récapitulatifs initialement prévus, sans aborder les moyens concrets de pallier les conditions de travail très dégradées des enseignants de lettres. Dans cette situation, le SNES-FSU Bordeaux a demandé au rectorat une compensation financière exceptionnelle pour tous les collègues qui ont eu plus de cinq récapitulatifs et appelle à la rédaction de fiches RSST. ■

Lassalle Hugo, Mollet Sonia

## en Guadeloupe Évaluer ou harmoniser ?



Harmoniser les notes est une pratique pédagogique légitime. Mais depuis quelques années, l'institution s'en est emparée pour améliorer ses indicateurs de réussite.

En Guadeloupe, dès le premier jour, un chef d'établissement a demandé à des évaluateurs du Grand oral d'augmenter les notes de trois points. Un autre a demandé d'être bienveillant avant même de voir les élèves. Réflexe des chefs d'établissements ou ordre de la rectrice ? Les conséquences sont funestes pour la jeunesse Guadeloupéenne. Deux rapports (cour des comptes puis mission parlementaire transpartisan) relèvent avec étonnement les résultats bons, voire meilleurs qu'ailleurs, des élèves aux examens. Étonnement qui trouve sa source dans les données de la journée défense et

citoyenneté. En France hexagonale, le taux départemental le plus élevé de jeunes ayant des difficultés en lecture est 12,9 % (Aisne). En Guadeloupe, il est de 28 %. Pourtant, en France, 7 % des élèves de collèges sont en REP+. En Guadeloupe, c'est 4,5 %.

Contre ces chiffres implacables, la solution du rectorat de la Guadeloupe pour justifier sa politique éducative : harmoniser à tous crins. Les résultats du Grand Oral, qui seront nécessairement très bons grâce à l'harmonisation, permettent à l'institution de continuer à faire croire qu'elle vise la réussite de tous les élèves alors qu'ils vont surtout servir à justifier le sous-investissement en REP+ en Guadeloupe. Tant pis pour la jeunesse qui en fera encore une fois les frais ! ■

Laidi Ben Haddou

# assurance chômage Une réforme suspendue... en l'air

La décision du Conseil d'État de suspendre la réforme de l'assurance chômage donne quelques mois de répit à plus d'un million de chômeurs qui auraient vu leurs indemnités baisser le 1<sup>er</sup> juillet.

Conseil d'État a considéré que cette nouvelle version ne pouvait être appliquée au 1<sup>er</sup> juillet au nom des « incertitudes sur la situation économique ».

## Une grave régression

Mais la réforme n'est pas enterrée, seulement suspendue. Le Conseil d'État a désormais quatre mois pour étudier le dossier sur le fond et pas uniquement sur la possibilité de la mettre en place dans la période actuelle.

Pour l'instant, le principe qui est au cœur de la réforme – la prise en compte de toutes les périodes travaillées ou non travaillées – n'a pas été remis en cause, alors qu'il dégraderait la situation de nombreux chômeurs. Selon une étude de l'Unédic, l'organisme qui gère l'assurance chômage,

ce nouveau mode de calcul pénaliserait 1,15 million de chômeurs, avec une perte moyenne de 17 %, et bien plus pour certains d'entre eux : 400 000 chômeurs auraient perdu jusqu'à 40 % de leurs

indemnités. Il s'agit en effet de faire 2,3 milliards d'euros d'économies, essentiellement en sanctionnant les demandeurs d'emploi qui alternent petits boulots et périodes de chômage.

Ce sont donc les travailleurs les plus précaires, ceux qui ne parviennent pas à s'insérer durablement dans l'emploi, qui paieraient la note, alors que ce sont justement ceux qui ont le plus souffert



Le glaive de la justice flottant au-dessus de ces chômeurs qui mènent grande vie aux dépens des honnêtes travailleurs... Les mythes ont décidément la vie dure !

des périodes de confinements pendant lesquelles les petits boulots se sont raréfiés dans de nombreux secteurs.

## Chômeurs optimisateurs ?

L'objectif affiché est donc de favoriser la stabilité de l'emploi en dissuadant les chômeurs d'alterner contrats courts et chômage. Le présumé de cette orientation, c'est que certains chômeurs feraient des calculs complexes d'optimisation pour tirer bénéfice de l'assurance chômage tout en se ménageant des périodes sans travailler et que les priver de cette pos-

sibilité les guiderait vers l'emploi stable...

Or, on imagine mal que les chômeurs, avec de surcroît des indemnités amputées par les réformes successives, puissent s'offrir le luxe de refuser des petits boulots en attendant un contrat stable. Qu'espèrent-ils donc ? Faire pression sur les entreprises qui se verraient alors contraintes de proposer les CDI qu'elles refusaient jusqu'alors ?

La fable du chômeur responsable de sa situation n'est pas nouvelle : elle guide la politique de l'emploi depuis plusieurs décennies. On parle par

## Climat : promesses non tenues

Le troisième rapport du Haut Conseil pour le climat a été publié le 29 juin. Ce rapport est dans la lignée des deux précédents : l'action du gouvernement dans ce domaine est insuffisante pour permettre d'atteindre l'objectif de baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre fixé pour 2030 et la neutralité carbone pour 2050. Pour 2020, c'est surtout la pandémie qui a provoqué la baisse des émissions. La France prend donc du retard et devra redoubler d'efforts dans les transports (premier secteur émetteur) mais aussi le bâtiment, l'industrie et l'agriculture. Le rapport rappelle que les règles budgétaires européennes sont un handicap et qu'elles doivent être revues, pour qu'il y ait des exceptions « permanentes » pour les investissements nécessaires sur le long terme à une transition bas-carbone.

exemple bien plus des emplois non pourvus, qui sont pourtant largement un mythe, que de la difficulté réelle que vivent des millions de travailleurs pour s'insérer durablement sur le marché du travail.

La situation des chômeurs est déjà fort peu enviable : près de la moitié d'entre eux ne sont pas indemnisés. Souhaitons donc l'abandon définitif d'une réforme qui aggraverait encore leur situation et remettrait en cause le principe de la solidarité entre ceux qui ont un emploi et ceux qui en sont privés. ■ Clarisse Guiraud

## loi Grand âge Des contours flous

Les grands traits de la loi promise depuis si longtemps par les gouvernements successifs d'E. Macron viennent d'être esquissés par Brigitte Bourguignon.

On n'y croyait plus : la loi « Grand âge », intitulée maintenant « Générations solidaires », va être présentée au Conseil des ministres le 28 juillet.

Seules les fédérations représentant les professionnels du grand âge ont été auditionnées, et nous n'avons connaissance de l'avant-projet que par une publication de Gérontonews. Ce site qui s'adresse aux directeurs d'EHPAD rapporte en effet quelques propos de la ministre. « *Projet de loi ramassé [...] à forte visibilité politique* », il se composerait de vingt-et-un articles répartis en trois titres : « *Prendre le virage domiciliaire* », « *Faire de la société de la longévité une chance pour tous* » et « *Réforme de la gouvernance* ».

S'appuyant sur l'avis manifestement majoritaire dans la population, il confirme la priorité accordée au maintien à domicile, au détriment des EHPAD dont « *le modèle apparaît aujourd'hui insécurisant, dépassé et coûteux* ». Le développement du logement inclusif et de l'accueil familial seront privilégiés, les services à domicile renoués avec création d'emplois et l'institution d'un « service autonomie », interlocuteur unique de gestion de toutes les prestations à domicile pour la personne concernée et les aidants, l'APA devenant « *une prestation autonomie domicile* ». L'hypothétique création d'emplois serait liée au développement de la Silver Economy, dont le texte vante naturellement les retombées économiques.

## Professionnels sceptiques

Déjà, les professionnels s'interrogent. Le secteur de l'aide à domicile est sinistré et la pandémie, particulièrement



L'écran de fumée de la com' ministérielle dissimule un flagrant manque d'ambition.

meurtrière pour les personnes âgées, l'a confirmé. « *Faire à terme de l'EHPAD l'exception plutôt que la norme* » suppose d'améliorer considérablement les conditions de prise en charge à domicile avec des personnels

plus nombreux, plus qualifiés et l'augmentation des temps d'intervention (le maximum est actuellement de 3 heures).

Mais *quid* des personnes en grande fragilité ou particulièrement isolées ? Il est à craindre que beaucoup d'entre elles reposent sur l'aidant et/ou la famille.

## La FSU mise à l'écart !

Il faut « *garantir la soutenabilité du système* » et le texte rappelle le financement de la loi par la cinquième branche. Le virage domiciliaire permet de faire des économies : le coût moyen d'une place en EHPAD est de 30 000 € contre 13 000 pour l'aide à domicile !

Le rôle des Départements serait accru. Pour réussir cette « *révolution copernicienne* » seront mis en place un nouveau partenariat avec l'État et « *une conférence nationale de la transition démographique* » dont la composition serait proche de celle de la CNSA (la FSU en serait donc exclue) !

La FSU a beaucoup travaillé ce dossier. Protestant contre l'absence de concertation, elle a demandé une audience en urgence. ■ Marjolène Cahouet

## COR : actifs et retraités concernés

Dans le contexte de relance de la campagne contre le système de retraites, le contenu du rapport du COR, qui éclaire les enjeux des batailles à mener, donne des éléments intéressants sur la situation des retraités d'aujourd'hui comme de demain.

Le COR confirme que les retraités actuels vont voir la poursuite de la dégradation de leur situation, notamment du fait de l'indexation sur les prix (quand il n'y a pas gel des pensions !). Le discours « *retraités - privilégiés* » ne tient pas : leur niveau de vie par rapport à la population va s'effondrer si rien ne change. Les futurs retraités subiront quant à eux les effets des réformes, mais aussi du gel du point d'indice, alors que le rapport évoque la montée en charge des primes individualisées (jusqu'à 30 % en moyenne en 2050-60).

Ces enseignements justifient pleinement l'action du groupe des 9 du 1<sup>er</sup> octobre, qui doit mobiliser largement. Ils confirment aussi la nécessité de poursuivre l'action intergénérationnelle.

## rapport du Giec Brûler la vie par les deux bouts

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat rendra son sixième rapport en 2022 mais l'AFP vient d'en dévoiler quelques éléments. Inquiétant !

Cette fuite qui ne porte que sur des brouillons trouble les travaux des experts du climat des Nations unies. Elle maintient une pression essentielle sur les responsables politiques, entre le sommet sur le climat organisé en avril par Jo Biden et la Cop-26 qui doit se tenir en novembre à Glasgow.

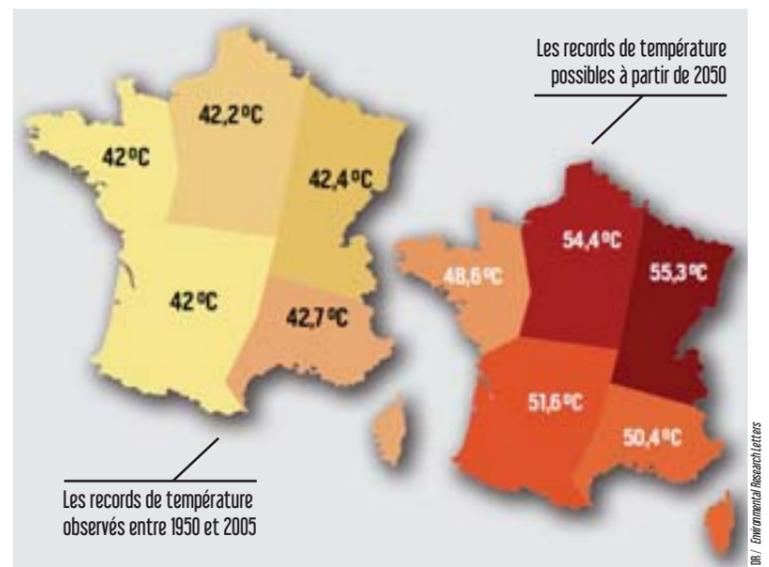
## L'Amazonie serait transformée en savane

Si certaines déclarations révèlent un recul certain du climato-scepticisme et si certaines mesures vont dans le bon sens, les engagements pris sont largement insuffisants pour éviter un véritable dérapage climatique et une

basculé irréversible. Selon le Giec, au-delà de 2 °C de réchauffement, les calottes glaciaires du Groenland disparaîtraient et l'Amazonie serait transformée en savane (*mediapart*). L'alarme est de plus en plus pressante : quel que soit le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faut maintenant s'attendre à des impacts dévastateurs qui se feraient sentir dès 2050, même avec un seuil d'augmentation moyen de 1,5 °C.

## Il est temps de réagir

Or, l'accord de Paris (COP-21) avait débouché sur un engagement à 2 °C. Et le seuil de 1,5 °C sera probablement dépassé dès 2025. Le climat a déjà changé. L'arctique se réchauffe trois fois plus vite que la moyenne, avec des effets dévastateurs en chaîne. L'humanité doit résolument s'engager sur la neutralité carbone et mais aussi se préparer aux conséquences humaines, sociales, économiques et géopolitiques de ces transformations. ■ Hervé Moreau



La hausse des températures moyennes depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle atteint 1,1 °C, les effets sont déjà là et le « *pire est même à venir* » détaille des experts climat de l'ONU.

## PMA pour toutes La victoire, enfin !

Une victoire longtemps attendue par les femmes pour leur droit à la procréation.

Le chemin vers l'égalité des droits est souvent long et sinueux. Celui de l'accès à la PMA pour toutes les femmes aura été particulièrement compliqué. Exclue de la loi sur le mariage pour tous, promesse de campagne sans cesse reportée, la mesure est enfin passée, malgré l'acharnement des réactionnaires.

### De réelles avancées

La PMA sera bien ouverte à toutes les femmes, seules ou en couple homosexuel, et la gratuité de cet accès sera effectif. Elles pourront également faire prélever et congeler leurs ovocytes même sans

raison médicale. Le critère d'âge demeure : 43 ans. L'établissement de la filiation reste cependant différent pour les couples de femmes qui devront reconnaître l'enfant par anticipation devant notaire. La possibilité d'accès aux origines existe désormais pour les enfants majeurs.

### Rendre la PMA accessible à toutes

Il existe actuellement de fortes disparités dans l'accès à la PMA, et dans les pratiques, qui varient fortement d'un centre à l'autre... Le vote de ce texte doit également être l'occasion de doter les CECOS\* des moyens nécessaires pour assurer un accès effectif à ce droit.

La France est ainsi le 11<sup>e</sup> pays de l'UE à autoriser la PMA : le SNES-FSU continuera à défendre les droits de toutes

**La France est le  
11<sup>e</sup> pays de l'UE**



et tous, libertés individuelles et collectives, indissociables de notre projet de transformation sociale. ■

Aurélia Sarrasin

\* Centres d'Étude et de Conservation des Œufs et du Spermé humains.



Des remarques, des questions ?  
Contactez nous à :  
droits.libertes@snes.edu

## OIT/UNICEF Des enfants sur le marché du travail

Avec la fermeture des établissements et la crise économique qui l'ont accompagnée, des millions d'enfants ont été poussés vers le marché du travail à un rythme effréné.



Dans le monde, 160 millions d'enfants sont contraints de travailler ; soit une augmentation de 8,4 millions d'enfants au cours des quatre dernières années, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'UNICEF. Le rapport souligne que les progrès enregistrés pour mettre fin à cette situation sont au point mort pour la première fois en vingt ans. Il note une hausse significative du nombre d'enfants âgés de 5 à 11 ans qui représentent désormais un peu plus de la moitié du chiffre mondial total. La plus grande partie du travail des enfants est effectuée au sein de la cellule familiale.

### Rôle crucial des syndicats de l'Éducation

Des organisations affiliées à l'IE dans treize pays<sup>(1)</sup> mènent des programmes d'éradication du travail des enfants avec le soutien de l'IE et de ses partenaires. La plupart de ces projets concernent le développement de « zones libres de tout travail d'enfant » (ZLTTE) dans une communauté ou un groupe de villages. Dans ce type de projets, toutes les composantes d'une communauté scolaire coopèrent avec les autorités locales et les employeurs pour une suppression systématique du travail des enfants et leur (ré)intégration dans des

établissements scolaires à temps plein. L'implication des syndicats de l'Éducation commence généralement par la formation des enseignants de la zone concernée. Ces formations portent plus particulièrement sur le retour à l'École des filles, qui sont davantage touchées par le travail des enfants dans certaines zones ciblées. Dans des pays comme le Mali et le Togo, les syndicats suscitent la création ou le renforcement d'associations de mères d'élèves, car elles jouent un rôle crucial dans la scolarisation des filles.

Il est possible ainsi de limiter les effets dévastateurs des fermetures d'école sur la hausse des abandons scolaires et du travail des enfants en faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent leurs obligations, à savoir assurer l'accès de tous à une éducation de qualité financée par des fonds publics. ■

Odile Cordelier

(1) AOB, Mondial FNV, GEW Fair Childhood Foundation, Stop Child Labour coalition dans treize pays : Albanie, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Inde, Malawi, Mali, Maroc, Nicaragua, Ouganda, Sénégal, Togo, Zimbabwe.

### Publicité

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS  
DE CEUX QUI FONT GRANDIR  
LES AUTRES.**

**-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres  
sur [gmf.fr/enseignement](http://gmf.fr/enseignement)

**GMF 1<sup>er</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



Sarah,  
professeure des écoles.

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

\* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1<sup>ère</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr).

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

### 20 juin : Journée mondiale des réfugiés

Selon le Rapport sur l'éducation 2020 du HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), publié avant la pandémie, plus de 1,8 million d'enfants n'étaient pas scolarisés. Ce chiffre correspond à 48 % de la totalité des enfants réfugiés en âge d'être scolarisés. Le rapport souligne que les options en matière d'éducation se sont dramatiquement effondrées après l'école primaire ; moins de la moitié des enfants réfugiés qui ont commencé l'école primaire ont atteint l'école secondaire. 31 % des enfants réfugiés étaient inscrits dans le secondaire en 2019 – soit une augmentation de deux points par rapport à l'année précédente, ce qui signifie des dizaines de milliers d'enfants supplémentaires scolarisés. Le taux de scolarisation du primaire s'élevait à 77 %, un niveau qui est resté constant depuis 2019. 3 % des jeunes réfugiés étaient inscrits dans des formations relevant de l'enseignement supérieur – ce qui inclut l'enseignement technique et professionnel aussi bien que les cours à l'université. Ce pourcentage est resté le même, année après année. Pour les filles, le constat était déjà particulièrement sévère avant la pandémie. Presque tous les progrès accomplis au niveau du secondaire en 2019 concernaient les garçons : 36 % des garçons réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement secondaire, seulement 27 % des filles.

### PROACTIFS EN MATIÈRE DE DROITS DES RÉFUGIÉS

Les organisations membres de l'Internationale de l'Éducation se sont mobilisées sur cette question. En Afrique, les syndicats ont demandé aux gouvernements de mener une action énergique en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, en adoptant des plans d'urgence pour pouvoir gérer les mouvements de population en temps de crise, en ratifiant et en mettant en œuvre les conventions des Nations Unies et de l'OIT relatives aux migrants. Au Liban, les syndicats ont averti le ministère de l'Éducation que les élèves et les enseignants réfugiés étaient confrontés à une crise de l'éducation aggravée par la Covid 19. Ils ont souligné l'importance de l'impact de la crise des réfugiés syriens sur un système d'enseignement public déjà fragilisé et durement affecté par la crise économique.

## Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES – 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs.  
1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ; chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

### LOCATIONS

■ (51) Reims, loue T3 meublé, équipé, rénové, 90 m<sup>2</sup>, 3<sup>e</sup> étage, asc. 900 € c.c. incluant chauffage et eau chaude. Disp. fin août. Tél. 06 31 97 23 15

■ Venise/Florence/Rome centre, particulier loue appts 2 à 6 personnes. Tél. 04 73 33 55 95

■ (64) Bayonne, loue maison pour vacances. Tél. 06 61 78 48 49

■ (04) Le Sauze, 9 km Barcelonnette, loue F2, tt conf., belle vue, idéal randonnées. Tél. 06 77 75 42 31

■ (06) La Napoule, 9 km de Cannes, loue F2 calme, gd balcon, vue mer, garage, piscine. Tél. 06 77 75 42 31

